

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Jérôme Giboin, Jean Douce, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Maïder Gager, Laetitia Ferreira, Marc Terret, Jean-Luc Bardot, Davy Maymont, Valérie Boucheret, Danielle Lisa, Nadine Paget, Julie Piet

Absent : 0

Procuration : néant

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il est demandé si des observations sont à formuler. Il n'y en a pas. **Le compte-rendu de la séance du 1^{er} Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.**

RESTAURANT L'ALAMBIC : Mr le Maire lit la lettre recommandée de Mr Jean-Baptiste Piolet, gérant du restaurant, signifiant le 5 Août, qu'il met fin au bail le liant à la commune. Il quittera donc les lieux le 5 Octobre.

Mr le Maire rappelle que dès qu'il a reçu cette lettre, en accord avec les deux adjoints, il a proposé un sondage auprès des conseillers municipaux afin de connaître leurs avis quant au maintien ou pas de ce commerce dans la commune. Il donne lecture et résume les réponses des conseillers. A l'unanimité, le Conseil tient absolument à conserver ce dernier commerce du village, ce bar-restaurant, lieu de vie indéniable, avec la confection des repas pour la cantine scolaire, un dépôt de pain, voire de produits de premières nécessités. Néanmoins, il est important aux yeux de tous que ce commerce ne perturbe pas le voisinage, afin de garder une bonne entente communale qui entraînera automatiquement une bonne fréquentation.

Dès le retour du sondage, il a été lancé une recherche de nouveaux gérants, avec une annonce parue dans « l'hôtellerie-restauration », sur la page « Facebook » de la commune, sur le site Internet, sur « SOS Villages de France » et sur le site de la CCI. Il y a déjà de nombreux retours. Mr le Maire propose que la commission n°1 plus les deux adjoints analysent ces offres pendant le mois de Septembre afin de proposer un classement pour un

choix du Conseil Municipal à la réunion de début Octobre. En effet, l'activité pourrait reprendre en Octobre avec une reprise de la cantine au retour des vacances de Toussaint. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.**

CANTINE SCOLAIRE : Dès le 5 Août, Mr le Maire et ses adjoints se sont mis à la recherche d'une solution pour les repas de la cantine, sachant que notre traiteur local était en vacances en septembre, en recherchant en priorité une livraison en liaison chaude. Ils ont trouvé « Le Gourmet Fiolant », Mr Didier Coutard, traiteur à Ebreuil, qui a accepté de livrer des repas chauds à 3,90 €. Il faut aller les chercher à l'école de Saint-André-le-Coq, ce que peut faire un employé communal. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, approuve cette solution et la convention que présente Mr le Maire, convention établie jusqu'aux vacances de Toussaint entre la commune de Mons et le Gourmet Fiolant, et le fait que le repas sera facturé 3,90 € aux familles.**

TRAVAUX DANS LE RESTAURANT :

1°) **Pour les travaux PMR**, concernant le lot « plomberie » non pourvu le 1^{er} Juillet, le Conseil avait confié le soin de retenir un plombier à Mr le Maire et à ses adjoints. Cela a été fait dans l'été, l'entreprise retenue est « Limagne Chauffage » pour la somme HT de 1 694.39.€. Une réunion de chantier à laquelle est conviée la commission n° 1 + les deux adjoints aura lieu Mardi 8 Septembre à 18h30. Pour ces travaux, Mr le Maire annonce que nous avons obtenu une subvention de l'Etat de 30% sur le montant des travaux soit 3 009,00 € sur un montant estimé à 10 030 HT.

2°) **Pour les travaux à l'étage** : Monsieur le Maire rappelle que le conseil a convenu de la nécessité de faire des travaux de rafraîchissement dans le logement du restaurant de l'appartement. Il présente le devis de l'entreprise FMB (Florian Menand Bâtiment) de Mons. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** retient cet artisan pour des travaux de 7 562,90 € TTC.

3°) **Store banne** : il avait été décidé de changer la toile. Mais après constat, il ne s'ouvre que sur 2 mètres, donc il est trop étroit pour la terrasse. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE décide de voir avec le nouveau gérant pour l'aménagement de cette terrasse.**

ECOLE : la reprise des enseignants a eu lieu les vendredi 28 et lundi 31 Aout. Pour les élèves, ce sera Mardi 1^{er} Septembre. Mr le Maire lit le protocole sanitaire covid 19. Il y a donc plus de temps à passer pour désinfecter les locaux. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE décide d'octroyer plus d'heures à Mme Sandrine Gauthier, en charge du ménage et d'acheter des masques jetables et du gel hydroalcoolique.**

FETE PATRONALE : Vu la reprise de la pandémie liée au Coronavirus, Mr le Maire annonce que la paroisse a décidé de ne pas faire de messe ni de procession à Mons le dimanche matin. Se pose la question du maintien de la retraite aux flambeaux , du concours de pétanque et de l'apéritif du dimanche midi. **DEVANT LES RISQUES COVID, APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE , décide d'annuler retraite aux flambeaux et apéritif, et d' autoriser le concours de pétanque le samedi après-midi en demandant aux organisateurs (l'Ecole Buissonnière) de bien veiller, à faire respecter le protocole sanitaire.**

SECURITE ROUTIERE : RALENTISSEUR AUX RIGODANCHES : Jérôme Giboin, en charge du dossier, explique la position de sa commission qu'il a réunie dernièrement. Après études de nombreux dispositifs destinés à faire ralentir les véhicules, celle-ci préconise la pose d'un ralentisseur trapézoïdale, route de Vichy. Celui-ci sera positionné en concertation avec les riverains. Jérôme ajoute qu'une fois la décision prise, le Conseil départemental montera le dossier « Amendes de police » pour une présentation chiffrée à la réunion d'octobre. Il rappelle que l'enveloppe prévue au budget est de 10 000 € **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, se range à l'avis de la commission et donne tout pouvoir à Mr Jérôme Giboin pour mettre en œuvre cette décision.**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020 : APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE DE FAIRE UNE NOUVELLE REPARTITION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS EN TENANT COMPTE DE LA PRESENTATION DE LEUR BILAN FINANCIER conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 du 12/04/2000.

FETES, CULTURE ET LOISIRS	200 €
ECOLE BUISSONNIERE	400 €
CHASSE	200 €
PECHE	200 €
FOYER d' ANIMATIONS	200 €
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	150 €
ANCIENS COMBATTANTS	200 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE CONDORCET	100 €
SAPEURS POMPIERS PG - PASLIERES	100 €
LES AMIS DE L'ALAMBIC	200 €
AJM	250 €

SOIT UN TOTAL DE 2 200 €

Chaque association sera avertie de son attribution par courrier dans lequel il sera également rappelé de convoquer aux assemblées générales Mme Laetitia FERREIRA, conseillère municipale, en charge des relations avec les Associations.

CONVENTION RETRAITE CDG : assistance pour les dossiers retraite : Mr le Maire explique que le Centre de Gestion peut mettre en œuvre auprès des collectivités, une mission relative à l'assistance retraites concernant les agents affiliés à la CNRACL. La cotisation annuelle est de 75 € pour les 4 agents affiliés

LE CONSEIL MUNICIPAL , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

SIEG : Mr le Maire présente au conseil le devis supplémentaire du SIEG pour le remplacement d'un poteau au carrefour de Bonnat afin d'installer une lampe : la part communale s'élève à 800.24 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL APPROUVE CETTE DEPENSE.

VENTE DE BOIS : APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE désigne Jérôme Giboin, deuxième adjoint, pour s'occuper désormais de la vente du bois de Charpenet.

SINISTRE A BONNAT : suite à l' incendie d'un chalet cet été qui a enflammé également de grands arbres, deux propriétaires riverains s'inquiètent de leurs présences proches de leur maison et ont fait un courrier au Conseil, que lit Michelle Raye, adjointe en charge de la commission « cadre de vie », courrier qui demande l'abattage de ces arbres. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, donne tout pouvoir à Michelle et à sa commission pour organiser une réunion sur place avec les riverains concernés pour voir ce qui peut être envisagé.**

C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Thiers, Dore et Montagne : demande de convention pour « petit bricolage/jardinage/service à la personne/garde d'enfant » et demande de subvention extraordinaire pour combler le trou financier de l'ex SIAD (Syndicat d'Aide à Domicile) de Puy-Guillaume : Mr le Maire explique ces deux demandes

et annonce qu'un audit financier, concernant l'ex SIAD de Puy-Guillaume est en cours. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** décide d'attendre les résultats de cet audit avant de se prononcer sur la convention et la demande de subvention extraordinaire.

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PLAINE LIMAGNE A MONS LE 07/09/2020 à 18h30: Mr le Maire rappelle que tout le Conseil est convié et que la commune qui reçoit offre en fin de réunion le verre de l'amitié. Le pot à prévoir est pour environ 50 personnes. Notre traiteur local étant en vacances, **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,** décide d'acheter pizzas et quiches à la boulangerie Tupone à Randan, sponsor de notre Bulletin municipal, et des mignardises à Lelerc. Danielle et Michelle s'en occupent.

INFORMATIONS

STATION : Mr le Maire fait part au Conseil du travail effectué par notre maître d'œuvre, Mr Barrant du bureau d'études SECAE pour la réalisation d'une station d'épuration de 700 eq/h). Il présente le projet qui verrait le jour sur l'emplacement de l'ancienne station. Mr le Maire rappelle à la commission n° 1 et aux deux adjoints la réunion de présentation de l'APS (Avant-Projet sommaire) par Mr Barrant, Mercredi 2 Septembre.

EMPLOYES COMMUNAUX : SITUATION DE DEUX AGENTS :

Concernant l'adjointe technique principale 2^{ème} classe : après avoir été maintenue en surnombre du 01/09/2019 jusqu'au 31/08/2020, et vu que cette agent a refusé la diminution des heures de son poste de 19 heures à 15 heures du fait du retour en semaine scolaire de 4 jours (moins d'heures de garderie, moins de cantine) elle a été radiée des effectifs de la commune de Mons à compter de cette date et prise en charge par le Centre de Gestion.

Concernant l'adjoint technique, son arrêt maladie est reconduit jusqu'au 31/10/2020.

FICHE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : Editée comme chaque année par la DGFIP, Mr le Maire la transmet à chaque conseiller, et la commente.

ROUTE RD 63 entre Bonnat et Limons : Mr le Maire lit le courrier signé également par Mr le Maire de Limons, courrier établi selon le vœu du Conseil, et envoyé à Mr le président du Conseil Départemental, lui demandant de renforcer les accotements de cette chaussée.

PLAINE LIMAGNE : nomination de conseillers municipaux dans les différentes commissions : Mr Jérôme Giboin s'est positionné pour faire partie de la commission n°8 environnement ainsi que du SBA (syndicat du bois de l'Aumône), Mme Maïder Gager,

commission 5, tourisme et communication , Mme Laetitia Ferreira, commission 6, enfance, jeunesse, santé, aide à domicile et Mr Jean Douce, commission 8, environnement.

CONVENTION BUSAGE : elle a été établie avec Mr Dos Santos (allée des Mûres) pour le busage devant sa propriété, Mr Dos Santos paye les buses, la commune se charge de les poser.

BULLETIN MUNICIPAL : Mme Maïder Gager, en charge du bulletin municipal se propose d'interviewer Mr THOMAS Olivier, jeune agriculteur qui plante sur la commune de Mons de nouvelles cultures (luzerne, thym,...) afin de lui consacrer un article dans le bulletin.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Foot au stade** : Julie Piet donne le compte-rendu de la réunion qu'elle a eue avec les autres dirigeants de l'entente jeunes. Les entraînements ont repris au stade pour les U 15 les vendredis soirs, et reprendront pour les U 6, U 7 les mercredis après-midi. Mr le Maire rappelle qu'il faut absolument respecter le protocole sanitaire Covid 19, et qu'il a affiché dans les vestiaires les dernières consignes en vigueur.
- **Pont sur le Buron** : Davy Maymont soulève le manque de protection de chaque côté du pont sur le chemin allant aux Pins et enjambant « Le Buron ». **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de voir avec la commune de Beaumont-les-Randan (propriétaire d'un côté du pont) ce qui pourrait se faire pour sécuriser cette traversée.**
- **Budget Ecologique Citoyen** : Jérôme informe le Conseil qu'il aura une réunion au Conseil départemental le 26 Septembre.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL JEUDI 8 OCTOBRE 2020